

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRETEUIL
COMMUNE DE BRETEUIL

2025/65

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025**DATE DE CONVOCATION :**

02 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE :

02 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 21

Absents non représentés : 5

Absents représentés par pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pilon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme BELLIARD Josette est élue secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent/excusé pouvoir à BLIN Gwénola
	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard	X	
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
C O N S E I L L E R S	DUMEZ Elisabeth	X	
	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Émile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
C O N S E I L L E R S	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge	X	
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à BELLIARD Josette
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à Gérard BRUNEAU
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey		Absente
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise	X	
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
	GOURDEAU Camille	X	

OBJET DE LA DELIBERATION : PROPOSITION DES TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

M. le Maire demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services, de donner lecture du rapport n° 5 relatif aux tarifs communaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité DECIDE :

- **DE VOTER** les tarifs communaux tel que présentés en annexe, à savoir :
 - augmentation de 1 ,3 % pour la plupart des tarifs, à l’arrondi le plus proche,
 - augmentation de 5 centimes pour les tarifs des photocopies de la médiathèque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **DE VOTER** les tarifs communaux tel que présentés en annexe (augmentation de 1,3 % pour l'ensemble des tarifs, à l'arrondi le plus proche, à l'exception de certains cas particuliers).
- **DE DIRE** que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2026, les anciens tarifs seront ainsi abrogés.

DROITS DE PLACE	
Droit de stationnement des taxis par an	84,30 €
Marché emplacement le mètre linéaire	1,40 €
Marché abonnement mensuel	1,40 €
Commerce ambulant non alimentaire (camion outillage,...)	54,70 €
Expositions voitures, véhicules, divers : l'unité pour 48h	9,10 €
Petits cirques et autres spectacles itinérants (-150 places) par jour de représentation	101,30 €
Grands cirques et autres spectacles itinérants (+150 places) par jour de représentation	253,25 €
Caution cirque	1 013,00 €
Manège de foire par jour	33,00 €

DROITS DE TERRASSES ET D'ETALAGES	
Terrasses le m ² et étalages permanents par an	9,10 €
Étalages occasionnels le mètre linéaire	6,00 €

BROCANTES ET VIDES GRENIERS	
Redevance forfaitaire pour tout organisateur d'une brocante ou vide grenier pour occupation du domaine public	63,90 €

OCCUPATION DU CHENIL	
occupation par jour	12,60 €

RAMASSAGE DES ORDURES NON MENAGERES ET AUTRES PRESTATIONS	
Ramassage des déchets verts, service réservé aux personnes de 70 ans et plus pour trois sacs maximums par ramassage	3,80 €
Immobilisation du véhicule sans fractionnement, l'heure	9,10 €
Un employé communal, l'heure (le minimum de facturation sera de trente minutes. Toute demi-heure entamée sera facturée)	21,60 €

LOCATION DE MATERIELS	
La mise à disposition est gratuite pour les associations domiciliées dans la commune de Breteuil pour les manifestations qu'elles organisent et qui sont ouvertes au public à Breteuil	
La barrière de circulation (maximum 72h)	4,40 €
Le podium avec montage, démontage, chargement et déchargement dans un rayon de 15 km (prix forfaitaire)/ jour avec transport, montage et démontage inclus	729,85 €
Podium roulante par journée supplémentaire d'immobilisation	376,40 €
La scène roulante (indemnité kilométrique location au-delà du territoire de l'INSE)	2,35 €
Une tente	253,15 €
Deux tentes	505,20 €
Présence d'un agent communal pour montage et démontage de la tente (prestation facturée par agent présent)	190,40 €

VACATIONS FUNERAIRES

Tarif par vacation funéraire	23,90 €
------------------------------	---------

Les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non-dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de crémations et toutes les opérations funéraires réalisées en l'absence de famille, s'effectue en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le Maire. Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25. Elles sont fixées par le Maire après avis du Conseil Municipal. Il est précisé que les vacations effectuées par l'agent de police municipale lui seront versées au regard d'un état récapitulatif, et celles effectuées par les élus ayant reçu délégation d'officier d'Etat Civil seront versées au C.C.A.S de BRETEUIL.

CIMETIERES

	Breteuil sur Iton	La Guéroulde	Cintray
Concession terrain cinquantaire	239,50 €	239,50 €	239,50 €
Concession terrain trentenaire	125,40 €	125,40 €	125,40 €
Case du columbarium	821,05 €	/	/
Caveau-urne	228,05 €	/	/
Caveau-urne (avec caveau)	/	518,90 €	/
Caveau-urne concession trentenaire	/	51,35 €	/

MEDIATHEQUE

Encaissement du produit des photocopies (le monnayeur automatique n'accepte pas les pièces de 1 et 2 centimes) :	
- A4 noir et blanc	0,30 €
- A4 couleur	0,35 €
- A3 noir et blanc	0,40 €
- A3 couleur	0,50 €
Remboursement d'une carte de lecteur perdue ou abîmée	2,25 €
Remboursement d'un document perdu ou détérioré	au prix de l'inventaire
Inscription	gratuite
Vente de livres ou documents désherbés :	
- Beaux livres et DVD	3,40 €
- Livres illustrés tels que BD, albums	2,30 €
- Livres non illustrés, tels que romans	1,25 €

CANTINE

Adulte le repas	7,10 €
Elève le repas	3,00 €

LOCATION DE SALLES DE REUNIONS CHEMIN DES RICHARDS

Gratuité pour les associations de Breteuil

	1ère salle	2ème salle	les deux salles
La demi-journée	52,70 €	52,70 €	105,40 €
La journée	64,10 €	64,10 €	126,10 €
chauffage facturé du 1er octobre au 14 avril :			
supplément chauffage la demi-journée	18,60 €	18,60 €	31,70 €
supplément chauffage la journée	32,90 €	32,90 €	54,80 €

LOCATIONS DE SALLES**Gratuité pour les associations de Breteuil, l'INTERCO NORMANDIE SUD EURE et le SEPASE pour toutes les salles pour l'organisation de réunions**

	Breteuil sur Iton	Cintray	La Guérrouide	La Guérrouide	La Guérrouide	Breteuil sur Iton
	Salle des Fêtes (250 personnes)	Salle des Fêtes (150 personnes)	Salle des Fêtes René Sétif (100 personnes)	Salle des fêtes (60 personnes)	Salle des Etangs (60 personnes)	Salle Le Lux (100 personnes)
Manifestations diverses (galette, tournoi sportif, arbre de Noël etc....) sans repas sans accès payant	221,35 €	132,75 €	131,75 €	79,00 €	79,00 €	131,75 €
Manifestations diverses (Loto, concert...) sans repas avec accès payant	368,90 €	221,35 €	219,20 €	131,75 €	131,75 €	219,20 €
Vin d'honneur	252,95 €	210,80 €	194,95 €	168,60 €	168,60 €	194,95 €
Location à la journée avec repas	316,15 €	263,50 €	210,80 €	189,70 €	189,70 €	210,80 €
Le week-end pour les associations avec repas	368,90 €	252,95 €	221,35 €	147,55 €	147,55 €	252,95 €
Le week-end pour les particuliers avec repas	632,35 €	421,55 €	368,90 €	263,50 €	262,50 €	421,55 €
Week-end : par jour supplémentaire	316,15 €	210,75 €	184,40 €	131,75 €	131,75 €	210,75 €
Caution pour toute location	1 264,75 €	843,10 €	737,80 €	526,95 €	526,95 €	1 897,05 €
Caution pour utilisation équipement audio/vidéo	2 532,50 €	1 013,00 €				1 013,00 €
Location pour utilisation équipement audio/vidéo	202,60 €	101,30 €				101,30 €

Location de la salle Le Lux pour des réunions ou des journées de formation concernant des organismes. Gratuité pour le CNFPT

Location à la journée (24 h maximum)
par jour supplémentaire

526,95 €
263,50 €

AUTRES PRESTATIONS

Dosette de café pour cafetière des salles (prix à la dosette)	1,25 €
Tarif horaire ménage pour toutes les salles – Applicable selon restitution des locaux par tout utilisateur (ménage non fait) : particulier, associations, autres...	25,30 €
Location vaisselle pour toutes les salles (comprenant couverts + carafes + corbeilles à pain)	1,75 €

REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE CASSE ET DU MOBILIER DETERIORE

Tous biens détériorés ou cassés sera facturés sur la base des prix catalogues des fournisseurs à la date du remplacement (état des lieux entrant/sortant)

LOCATION GITE DE LA POULTIERE

44 couchages (10 lits doubles/24 lits simples) - salle de réception (60 personnes)

La taxe de séjour est définie par l'Interco (2 % du prix de la location)	tarif hors saison (du 15 avril au 30 septembre)	tarif saison (du 1er octobre au 14 avril)
Forfait week-end (2 nuits) du vendredi 14h au dimanche 18h	2 481,90 €	2 746,05 €
La nuit supplémentaire jusqu'à 10h le matin	421,55 €	459,30 €
Forfait semaine (lundi 14h au vendredi 10h)	2 634,80 €	3 378,40 €
Cautiion location	1 580,90 €	1 580,90 €
Forfait ménage	479,45 €	479,45 €
Forfait location de drap/lit (lit non fait)	10,55 €	10,55 €

LOCATION DE MOBILIER (loué en dehors des salles)

la table (pour un week-end ou 2 jours)	3,60 €
la chaise (pour un week-end ou 2 jours)	1,85 €

LOGEMENTS COMMUNAUX DONT LE TARIF EST REVISÉ PAR LA COMMUNE

	Breteuil sur Iton						
	281 rue Clologe		Av. Fernand Prévost	Ex. école Jules Ferry	Ecole Guy de Maupassant	298 rue Clologe	Ancienne annexe école maternelle
	N° 1	N° 2					
Loyer par mois	256,55 €	256,55 €	284,70 €	291,90 €	291,90 €	276,15 €	121,60 €
Chauffage par an	85,55 €	84,40 €	Non réglé à la commune	2 001,30 €	2 001,30 €	Non réglé à la commune	

LOGEMENTS COMMUNAUX DONT SEUL LE TARIF DU CHAUFFAGE EST REVISE PAR LA COMMUNE

	Breteuil sur Iton - Espace Paul d'Urclé	
	Grand logement	Petit logement
Loyer par mois	révisé par l'indice de référence des loyers 271,00 €	118,62 €
Chauffage par an	1 776,20 €	743,95 €

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,

Gérard CHERON



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 12.12.2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 12.12.2025
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.